

L'appel de cotisations sur vos régimes Santé et Prévoyance est en baisse!

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les cotisations de vos régimes conventionnels ont fait l'objet de taux d'appel à un niveau de 90 % en prévoyance et de 98 % en santé au 1^{er} avril 2024.

Ces baisses respectives de 10 % et de 2 % sont le fruit d'un suivi rigoureux de vos dispositifs assuré par les représentants de votre branche. Elles permettent de limiter, voire baisser, l'impact de ces régimes sur la rémunération des salariés couverts comme le souhaitaient les partenaires sociaux.

Après une période passée de déficits qui a entrainé des hausses de cotisations, vos régimes retrouvent un équilibre global permettant la constitution progressive d'excédents et des évolutions favorables telles que des baisses de cotisations ou des améliorations de garanties.

Les dispositifs conventionnels, auxquels vous avez souscrits, vous permettent en outre de bénéficier des services de prévention et des prises en charge supplémentaires en santé, que nous avons sélectionnés, et qui sont intégralement financés par l'intermédiaire de vos fonds de solidarité.

Nous vous présenterons à la rentrée prochaine le site internet de branche qui hébergera notamment l'intégralité des services et prises en charge proposés par les fonds de solidarité prévoyance et santé du Tourisme Social et Familial.

Les partenaires sociaux de la branche du TSF:













Les organismes assureurs recommandés de la branche du TSF :









